

A.V.E

SASU AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

22 RUE DE COURCEL, 91230 MONTGERON

908 475 890 R.C.S. Evry



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize juin, à dix heures, **Monsieur Vitalie ACRIS**, actionnaire unique de la société **A.V.E**, SASU au capital de 1 000 euros dont le siège social est situé au 22 RUE DE COURCEL, 91230 MONTGERON, sous la référence : 908 475 890 R.C.S. Evry.

L'actionnaire est propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de l'entreprise, intégralement libéré et agit en qualité de **Président** de ladite société.

▪ **LE PRÉSIDENT A PRÉALABLEMENT EXPOSÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

Monsieur Vitalie ACRIS, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'établissement du rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

▪ **LE PRÉSIDENT A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La constatations des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- La rémunération de la gérance ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

▪ **PREMIÈRE DÉCISION**

L'actionnaire unique a pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

▪ DEUXIÈME DÉCISION

Après analyse, synthèse du résultat de l'exercice 2024, le président constate :

- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 font l'objet d'un déficit comptable de **- 29 197,03 euros** ;
- Le report à nouveau en début de l'exercice était de **65 517,99 euros** ;
- De ce fait, le solde au 31 décembre 2024 sera de **36 320,96 euros**.
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société ;
- Aucune plus-value à long terme (PVL) n'est réalisée durant l'exercice 2024.

Par conséquent, il décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Report à nouveau : **36 320,96 euros** ;

▪ TROISIÈME DÉCISION

Le président déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

▪ QUATRIÈME DÉCISION

Le président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, ou à toute personne des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire.

Monsieur Vitalie ACRIS



1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.V.E - SIREN : 908475890]										Néant ☐												
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]										Durée de l'exercice précédent [12]												
										Exercice N clos le [31/12/2024]		Exercice N-1 clos le [31/12/2023]										
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010	0	012	0	0		0						
	Immobilisations incorporelles - Autres									014	0	016	0	0		0						
	Immobilisations corporelles									028	65 000	030	7 324	57 676		13 696						
	Immobilisations financières (1)									040	0	042	0	0		0						
	TOTAL I (5)									044	65 000	048	7 324	57 676		13 696						
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050	0	052	0	0		0						
	Stocks marchandises									060	0	062	0	0		0						
	Avances et acomptes versés sur commandes									064	0	066	0	0		0						
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	37 017	070	0	37 017		39 204						
	Créances autres (3)									072	11 517	074	0	11 517		2 413						
	Valeurs mobilières de placement									080	0	082	0	0		0						
	Disponibilités									084	13 029	086	0	13 029		30 443						
	Charges constatées d'avance									092	0	094	0	0		0						
	TOTAL II									096	61 563	098	0	61 563		72 059						
TOTAL GENERAL (I + II)										110	126 563	112	7 324	119 239		85 755						
PASSIF										Exercice N NET				Exercice N-1 NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel									120	1 000		1 000									
	Ecart de réévaluation									124	0		0									
	Réserve légale									126	100		100									
	Réserves réglementées									130	0		0									
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...									131	0	132	0		0							
	Report à nouveau									134	65 518		37 490									
	Résultat de l'exercice									136	-29 197		28 028									
	Subventions d'investissement									137	0		0									
	Provisions réglementées									140	0		0									
	TOTAL I									142	37 421		66 618									
Provisions pour risques et charges									TOTAL II		154	0		0								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156	58 239		0									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164	0		0									
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	579		1 778									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	4 358	172	21 657		16 069							
	Comptes courants d'associés									173	154		137									
	Autres dettes									175	1 190		1 153									
RENOIS	Produits constatés d'avance									174	0		0									
	TOTAL III									176	81 818		19 137									
	TOTAL GENERAL (I + II + III)									180	119 239		85 755									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an								193	0	(4)	Dont dettes à plus d'un an								195	0
	(2)	Dont créances à plus d'un an								197	0	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice								182	50 000
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs								199	0		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice								184	0